

*Représentation de l'Ontario*

être ainsi. Je n'ai vu aucun député du Nord de l'Ontario boudier la Commission. Pour faire comme en Colombie-Britannique, quelqu'un a-t-il fait un strip-tease devant la Commission ou, pour faire comme au Vietnam, quelqu'un s'est-il immolé sous ses yeux? Il fallait faire quelque chose à ce moment-là. Quelqu'un aurait dû avoir le courage de dire à la Commission qu'elle faisait fausse route.

**M. Andras:** Elle a été deux fois devant les tribunaux.

**M. Johnston:** Un député vient de dire qu'elle était allée deux fois devant les tribunaux. Et, naturellement, la cause a été perdue. Là encore, nous sommes sur une voie dangereuse si le Parlement du Canada invalide le travail des tribunaux du pays.

Au Canada, les gens se demandent sérieusement si les freins et contrepoids que nous avons sont suffisants. Certes, il est une chose que nous voulons éviter de faire, et c'est de transformer l'institution du Parlement, qui est le tribunal suprême, en un organisme qui passe son temps à invalider le travail et les efforts des tribunaux inférieurs. Le projet de loi n'a pas sa raison d'être. Je ne puis accepter que la solution en revienne aux députés du Québec qui ont dit que si l'Ontario obtenait un représentant de plus, le Québec devrait lui aussi en avoir un autre.

**M. Peters:** Là n'est pas la question.

**M. Johnston:** Il y a une certaine logique là-dedans. Mais il ne faut pas oublier que le Parlement du Canada siège à la frontière de ces deux provinces et qu'aucun de leurs 170 représentants n'ont les problèmes de transport que nous, de la Colombie-Britannique, avons, nous, qui sommes encore sous-représentés ici.

Je parle aujourd'hui au nom de ma province, laquelle a été flouée par le projet de loi précédent. Nous nous sommes maintenus au même niveau—26 sièges sur 264, 28 sur 282. On a proposé une formule en vertu de laquelle la Colombie-Britannique gagnerait un siège, mais même cela n'était pas équitable. Cette formule prévoyait trois catégories de provinces, ou plutôt quatre: les petites, les moyennes et les grandes, puis la répartition selon la loi.

J'ai fait valoir que la solution au problème consistait à classer l'Alberta et la Colombie-Britannique dans la catégorie des provinces intermédiaires, ce qu'elles sont. Selon mes calculs, la Colombie-Britannique aurait alors eu droit à 29 sièges, compte tenu de la population moyenne des circonscriptions. C'est alors que le représentant de l'autre côté de la Chambre m'a dit un soir que le gouvernement était disposé à en accorder 28. Nous avons tenu bon même si à ce moment-là, il était devenu inutile de se battre plus longtemps parce qu'il était évident que nous n'obtiendrions pas les 29 sièges.

Il ne s'agit pas d'un bill parrainé par un député; le président du Conseil du Trésor (M. Andras) est responsable de ce fiasco, et si j'avais su que le gouvernement allait présenter un bill destiné à bouleverser ce qui avait été décidé et adopté par le Parlement, je peux dire à la Chambre que je m'y serais opposé beaucoup plus fermement et plus longtemps pour appuyer notre revendication de 29 sièges, ce qui aurait été un chiffre tant soit peu plus équitable pour la Colombie-Britannique.

Que les députés n'oublient pas—et le NPD pourra également reprendre cet argument à son compte—que nous n'avons que six sièges au Sénat. Ma province est donc sous-représentée dans cette institution sous quelque angle qu'on se place.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ne vous attendez pas que nous nous lamentions sur ce point.

**M. Johnston:** Et pour en venir au point le plus essentiel, je m'étonne que le président du Conseil du Trésor présente ce bill à une époque où le gouvernement prétend s'inquiéter pour l'unité nationale.

**Des voix:** Bravo!

**M. Johnston:** Ce bill est une honte, une disgrâce, une folie, une bêtise inqualifiable. Nous créons des commissions extra-parlementaires, nous dépensons des millions de dollars pour célébrer la fête du Dominion sous un autre nom, que ne faisons-nous pas au nom de l'unité nationale? Et voilà que le gouvernement s'attaque avec ce bill au cœur même de l'unité nationale. Il cherche à établir une séparation entre la province de l'Ontario et la province de Québec, au niveau de la représentation à la Chambre. Je viens de Colombie-Britannique et je crois passionnément en un pays transcontinental, donc je trouve cela vraiment insupportable. Le gouvernement se livre à ce manège quelques jours avant la fin de la session, en prétendant attendre que le bill de l'immigration soit adopté avec plusieurs autres.

**Une voix:** Il y arrivera.

**M. Paproski:** Ce sont des lâches et des traîtres.

**M. Johnston:** Je ne comprends pas pourquoi nous n'avons pas entendu l'opinion des députés de la belle province.

[Français]

Où est le député de Maisonneuve-Rosemont (M. Joyal) et où est le député de Montmorency (M. Duclos)? Ce n'est pas possible pour les députés du Québec de voter pour ce bill. C'est impossible!

[Traduction]

Ils ne peuvent rentrer chez eux et dire qu'ils ont desservi la cause de l'unité nationale. En effet, ce projet de loi sera le symbole de l'importance que le gouvernement, le premier ministre (M. Trudeau) et le président du Conseil du Trésor accordent à l'unité nationale. J'aurais préféré qu'on présente un bill sur l'hymne national, et je me serais prononcé en faveur de ce bill. Je faisais partie du comité de la 27<sup>e</sup> législature qui a présenté un rapport unanime, mais le bill n'a jamais été présenté à la Chambre. Il ne sera pas nécessaire que le gouvernement présente un bill sur l'hymne national, car ce bill sera un symbole indiquant l'importance que le gouvernement attache véritablement à l'unité nationale.

**Des voix:** Bravo!

**M. Johnston:** Peut-on considérer qu'il est six heures?

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)